

# CHARENTE

LE DÉPARTEMENT



**POLE INFRASTRUCTURES & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction développement durable  
Du territoire  
Service cohésion territoriale

**Bureaux :**  
44 rue de l'Arsenal  
16000 ANGOULÊME  
Téléphone : 05 16 09 74 14

Angoulême, le

**18 DEC. 2018**

Monsieur Jean-François DAURE  
Président de la Communauté  
d'agglomération du GrandAngoulême  
25 Bd Besson Bey – CS 12320  
16023 ANGOULEME Cedex

A l'attention de Monsieur Bernard VERA  
Service Planification urbaine

Affaire suivie par Stéphane LETOURNEL  
Ligne directe : 05 16 09 74 15

Monsieur le Président,

Vous m'avez notifié le 4 décembre 2018, les projets de modification simplifiée n° 2 et n° 3 du Plan local d'urbanisme sur le territoire de la commune d'Angoulême et je vous en remercie.

Après examen, je vous informe que ces documents d'urbanisme n'appellent pas de remarques particulières.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Infrastructures  
& Aménagement du Territoire

Vincent COLAS

AC201900094

COURRIER ARRIVE DA2E	
N°	27 DEC. 2018
Instruction :	BV
Pour avis :	
Pour info :	DD

27 DEC. 2018